

**Délibération n° 2020-13 en date du 27 février 2020
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions, à des renouvellements d'inscription et à des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 2019-57 du 17 octobre 2019 relative aux obligations de localisation des sportifs constituant le groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Sur le rapport du directeur adjoint du Département des contrôles,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription et au renouvellement d'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant des sports individuels et collectifs, après consultation de la fédération dont ils relèvent et au vu de leurs performances sportives ;

Considérant, par ailleurs, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 - Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 2019-57, susvisée.

Article 5 - La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 27 février 2020.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2020-13
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 27 février 2020 :
Inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Stewart	DUTAMBY
Athlétisme	M.	Mouhamadou	FALL
Boxe	Mme	Maiva	HAMADOUCHE
Canoë-kayak	M.	Cédric	JOLY
Football	M.	Odsonne	EDOUARD
Football	M.	Arnaud	NORDIN
Judo	M.	Guillaume	CHAINED
Judo	Mme	Marie-Eve	GAHIE
Judo	Mme	Margaux	PINOT
Natation	M.	Jonathan	ATSU
Rugby à XV	M.	Gregory	ALLDRITT
Rugby à XV	M.	Antoine	DUPONT
Rugby à XV	M.	Cheslin	KOLBE
Rugby à XV	M.	Charles	OLLIVON
Trampoline	Mme	Léa	LABROUSSE
Trampoline	M.	Allan	MORANTE
Voile olympique	M.	Jérémie	MION
Voile olympique	M.	Thomas	GOYARD
Voile olympique	M.	Jonathan	LOBERT
Voile olympique	Mme	Charline	PICON

TOTAL

20

Annexe 2 à la délibération n° 2020-13
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 27 février 2020 :
Renouvellement d'inscription de sportifs dans le groupe cible

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Boxe	M.	Arsen	GOULAMIRIAN
Canoë-kayak	Mme	Eugénie	DORANGE
Cyclisme	M.	Quentin	LAFARGUE
Rugby VII	M.	Alexandre	LAGARDE
Rugby VII	M.	Sacha	VALLEAU
Triathlon	M.	Simon	VIAIN

TOTAL

6

**Annexe 3 à la délibération n° 2020-13
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 27 février 2020 :
Radiation de sportifs du groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	Mme	Floriane	GNAFOUA
Cyclisme	Mme	Aude	BIANNIC
Cyclisme	M.	Adrien	GAREL
Cyclisme	M.	Alexis	RENARD
Cyclisme	M.	Damien	TOUZE
Football	M.	Christopher	N'KUNKU
Football	M.	Allan	SAINT MAXIMIN
Gymnastique	M.	Antoine	BORELLO
Gymnastique	M.	Edgar	BOULET
Gymnastique	M.	Julien	GOBAUX
Haltérophilie-musculation	Mme	Gaëlle	NAYO KETCHANKE
Handball	Mme	Manon	HOUETTE
Handball	Mme	Kalidiatou	NIAKATE
Judo	Mme	Priscilla	GNETO
Judo	M.	Cyrille	MARET
Judo	Mme	Automne	PAVIA
Natation	M.	Jérémy	STRAVIUS
Rugby à XIII	M.	Clément	BOYER
Ski	Mme	Lou	JEANMONNOT
Sports de glace	Mme	Tiffany	HUOT MARCHAND
Tennis	M.	Grégoire	BARRÈRE
Tennis	M.	Corentin	MOUTET
Triathlon	Mme	Emmie	CHARAYRON

TOTAL

23